

## **Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 14 décembre 2022 à 19h30 à la salle du Crêt-de-Cervelet de l'Hôtel-de-Ville**

### **Ordre du jour :**

M. Th. Vermot, président du conseil général, souhaite la bienvenue à la séance et présente l'ordre du jour. La parole est donnée au conseil communal, M. Valentin Robert excuse M. Laurent Dubois et salue les personnes présentes, M. F. Cabré pour la fondation de l'Asile agricole et la presse.

### **1. Appel et approbation du procès-verbal du 08 juin 2022**

M. L. Bonnet fait l'appel :

	Présents	Excusé
Conseil communal	3	1 L. Dubois
Conseil général	13	
Public	1	
Presse	1	
Administration	2	

Le procès-verbal du 08 juin 2022 est passé en revue et accepté à l'unanimité.

### **2. Arrêté fixant la part impôts pour le chapitre des déchets**

M. Valentin Robert, règlement à revoir sur l'imposition des déchets, mis à 20 % au lieu de 30 %, suite aux discussions du grand conseil, qui proposait dans un 1<sup>er</sup> temps un 10 % de part impôts. En considérant ce changement, nous n'avons pas besoin de revoir la taxe des déchets, la réserve couvre la différence.

M. L. Bonnet, lit l'arrêté qui est voté à l'unanimité.

### **3. Règlement type du fonds d'entretien du patrimoine financier**

Mme Muriel Jeanneret, le canton demande la création d'un fonds d'entretien du patrimoine financier, c'est un nouveau compte sur lequel on pourrait verser une partie des locations du patrimoine financier ainsi que lors de bons résultats financiers.

M. Th. Vermot demande quand est-il pour cette année ?

Mme M. Jeanneret dit que cela dépendra du résultat des comptes et amortissement. Nous devons revoir la réévaluation tous les 5 ans, donc début 2023, voir avec les loyers du village 215. Grosse somme à diminuer environ fr. 800'000.- sur l'Hôtel-de-Ville, voir le résultat de 2022 et ensuite se fixer une base pour les années futures.

M. L. Bonnet lit le règlement qui est accepté à l'unanimité.

### **4. Budget 2023**

M. Luca Bonnet donne lecture du rapport de la commission financière, ci-joint.

Le budget prévoit un excédent de charges de fr. 105'234.-.

p.13 PER, entretien des routes, 31410.00 fr. 50'000.- en 2023 au lieu de fr. 75'000.- en 2022 !

VR, réfection d'entretien superficiel mais on n'a plus ce genre de chemins à refaire, les autres chemins seront mis en crédit d'investissement.

Le chemin de l'Harmont, sera refait et mis en crédit extrabudgétaire.

p.16 THV, 31300.42 compostage, le budget passe de fr. 4'200 à fr.10'200.- !

MJ, oui l'augmentation est réelle mais ce qui est demandé par le canton et ce matériel est composté.

p.20 THV, 31300.48 promotion touristique fr. 10'000.- !

MJ, demande pour l'installation d'une signalétique plus pratique au centre du village.

DJ, y compris cotisation Parc du Doubs, pas encore entré !

MJ, ce sera le conseil général qui votera cette entrée dans le parc du Doubs, récolte des données actuellement voir les avantages et les désavantages.

p.20 CHM 36340.04, cotisation ordinaire !

VB, par exemple la CAPMN

p21 PER ,revenus fiscaux augmentation des revenus en raison des charges supplémentaires !

MJ, non c'est le canton qui nous donne les chiffres, qui sont réalistes par rapport aux comptes 2021, pour les charges Groupe E, etc, l'impact sera moindre au niveau de notre région,

p.21 THV, 46219.00, compensation des charges géotopographiques, on recevra quelque chose ?

Muriel, oui, le montant inscrit sera versé et pour la suite le dossier est en cours avec l'ACN.

Le canton reçoit 23 millions de la confédération par rapport à l'altitude et le canton ne répartissait pas correctement ce montant, d'où l'initiative provenant des communes d'altitude. Selon les discussions, cela serait calculé par rapport à la taxe auto.

Investissements page 14

JM investissement ascenseur Hôtel-de-Ville, projet arrêté !

VR, non, nous attendons le devis du maçon.

THV, réfection du toit de la halle, avec panneaux solaires !

VR, oui, c'est prévu, il faut aussi voir les capacités des lignes, il faut un réseau puissant derrière.

MD, le CADBB n'entrera pas en compte pour l'année de référence, concernant le plan communal des énergies, il s'agira de l'éclairage public, lampes du collège, etc.

PER location du toit !

VR, oui c'est possible et c'est intéressant.

M. L. Bonnet nous lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## **5. Fondation de l'Asile agricole, projet d'appartements avec encadrement, présentation du dossier par M. Frédéric Cabré**

M. F. Cabré présente le projet de l'Asile agricole, document ci-joint.

Discussion – questions :

DJ, coût, engagement du personnel,

FC, c'est calculé, c'est un 20% selon info de l'Etat.

JH, 5 appart. non subventionnés, mais appartements pour personnes à l'AI, avec un enfant en situation d'handicap, but de la fondation, défendre les personnes dans le besoin, crèche, accueil ?

FC, pour créer une crèche, parascolaire etc. le projet était trop avancé en 2019, les communes ne savaient pas comment allaient fonctionner les écoles.

JH, le prochain projet de la fondation serait pour la petite enfance, pour garder un village attractif, c'est pour l'avenir de la région.

DJ, suivi des banques, pas assez de rendement, c'est pour cette raison que celles-ci ne s'engagent pas.

FC, tous les éléments ont été indiqués dans la business plan, nous aurions un mécène pour la caution pour la sécurité et la commune assure le projet. La Banque nous suit pour 5 millions,

si au final 5.3 ou 5,2 millions, recherche de dons supplémentaires aux diverses instances, recherche plus difficile que pour le temple par exemple. La responsabilité repose sur la fondation.

PER pense qu'il y aller et foncer, c'est un beau projet et JH est aussi favorable à tout ça, car c'est un manque dans notre région.

FC, l'augmentation des travaux est difficilement estimable, certains secteurs à 5 % d'autres à 20 %, la fondation a remis fr. 88'000.-, pour la suite de l'étude.

La fondation pourrait vendre encore 1 bâtiment pour amener plus de fonds propres.

ME, il faut se projeter pour nos aînés et c'est un objectif positif.

Si aide des communes de la vallée, projet vallée, si que la Brévine, projet Brévinier.

FC, il faut que l'on puisse débiter le projet au plus vite, soit en 2023, si qu'une commune se sera plus simple à gérer. Sinon il faut refaire les démarches avec des coûts supplémentaires.

Faire un projet sur un bâtiment existant est inimaginable. Le canton va exiger ces appartements, alors ce sera les communes qui devront faire un projet.

ChH, financer fr. 300'000.- selon les demandes de l'Etat et les exigences.

MJ, avantages, proximité des parents c'est important pour la famille, ce sont des vrais coûts, en gardant nos activités présentes.

JH, propose au CC une demande de crédit, financement, etc.,

FC, il faut attendre le retour des offres.

ChH, investissement sur l'avenir et sur le principe, direction à suivre et voir les possibilités financières de la commune et progresser avec la fondation sur ce projet.

Discussion au retour des offres avec la commune.

Une décision communale doit être prise début 2023.

M. F. Cabré est remercié pour sa présentation très intéressante et rassurante.

## **6. Demande de crédit pour la 3<sup>ème</sup> et dernière étape pour la révision du PAL**

M V. Robert, les choses avancent bien, bien des terrains retirés de la zone de dangers naturels. Le plan devra être finalisé début 2024. Dossier géré par la maison Urbaplan, qui connaissait le projet dès le départ. C'est un dossier complexe. Il faut justifier les modifications pour éviter les recours potentiels.

M. Luca Bonnet lit l'arrêté qui est accepté à l'unanimité

## **7. Information des commissions**

### **Démissions des commissions, lettres reçues par M. Thierry Vermot qui en donne lecture**

Jean- Maurice : commissions du tourisme/sports et des bâtiments

Christian Heiniger : commission d'urbanisme, SEVAB, financière

Olga Mota, commission du tourisme/sports

Ludovic Favre, commission du tourisme/sports

Luca Bonnet, commission du tourisme/sports

JH, au niveau de la commission du tourisme, il faudra combler ses démissions et comprend un peu ses collègues, parfois cela fait mal, c'est démotivant.

OM, est-ce que cette commission est encore nécessaire, y-a-t-il un besoin, une envie de développer le tourisme dans notre région, idée plutôt d'un groupe et venant du communal.

JH, il y a bien des projets à mener à bien et plus simple.

VR précise que ce n'est pas une commission obligatoire, voir pour renouveler les membres et avoir cette commission pour développer des choses.

MJ, on va rencontrer un problème si on ne prend les choses et l'argent qui pourrait nous aider. JH, Muriel que penses-tu de la suite à donner face au point de vue de notre population, elle a encore un rôle à jouer.

MJ, voir s'il y a des personnes de l'extérieur du CG qui seraient intéressées, représentant de l'artisanat commerces, etc

Ces postes seront repourvus au prochain conseil général.

PER, agriculture, pour info le SAF marais est suspendu pour 5 ans, étude sur la pollution d'où cela vient, monitoring avec la CNAV.

## 8. Informations du conseil communal

### M. Valentin Robert

La séance des jeunes entrant dans leur majorité et les nouveaux citoyens 2022 est fixée au 26.01.2023.

### STEP assainissement

Avancement des travaux, M. Cresti notre ingénieur, a rencontré quelques problèmes privés, mais les choses se passent bien. Nous devons ajouter un séparateur de graisse à la fromagerie, cela va de l'avant. Il reste les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment.

### Arrêt LHand

Délai repoussé en 2024, en raison de beaucoup de problèmes, le cas de La Brévine est particulier.

## 9. Divers

M. Luca Bonnet, lors de séances à la population, les citoyennes-citoyens nous reprochent de ne pas mieux communiquer avec eux, après discussion avec plusieurs personnes, il y aurait une idée, c'est d'ouvrir les séances préliminaires à la population, qui pourrait ainsi donner ses idées. A voir comment cela peut se mettre en place, selon les points soumis et convocation à envoyer à la population. Il faut essayer sur une année et voir ce qu'il en ressort. Séance à prévoir une semaine avant.

Le conseil général demande que le règlement communal soit remis à jour.

Le conseil général remercie le conseil communal et l'administration communale.

La séance est levée à 22h24.

Le rapporteur :  
M. Brandt



Le président :

La vice-secrétaire :

Th. Vermot

O. Meta

